



« ECO-TIG PROVENCE, UN PROJET EXEMPLAIRE D'ÉCO-RÉINSERTION »

La célébration des 40 ans du Travail d'Intérêt Général (TIG) a été l'occasion de rappeler ses nombreux bénéfices en termes de sanction pénale. Bien au-delà de la réparation du préjudice causé, le TIG met l'accent sur une fonction cruciale de la peine : la réinsertion sociale de l'auteur de l'infraction.

En permettant aux personnes condamnées de travailler en équipe au service de la biodiversité, au cœur d'espaces naturels protégés, Eco-TIG Provence constitue une parfaite illustration du principe de « sens de la peine ». Travailler ensemble à des travaux concrets de restauration de la nature. c'est se rendre utile à la société, mais c'est aussi se rendre service à soi-même ; retrouver de l'estime de soi par la satisfaction du travail accompli et par l'esprit d'équipe ; découvrir la beauté et la valeur de son environnement naturel ; apprendre à le comprendre et à l'apprécier ; apprendre ou réapprendre le sens et le plaisir du travail ; se former aux métiers de l'environnement pour, parfois, embrasser une vocation.

A l'heure où le législateur a souhaité redonner de l'élan au travail d'intérêt général, Eco-TIG Provence vient illustrer tout le potentiel du TIG pour la réinsertion des personnes condamnées et pour la lutte contre la récidive. Ceci en œuvrant à la préservation de la biodiversité et à la sensibilisation de publics souvent en situation précaire, rarement ciblés par ces messages et qui deviennent à leur tour des ambassadeurs de la protection de la nature.

Céline Chéron.

Présidente du Tribunal Judiciaire de Tarascon

Laurent Gumbau.

Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Tarascon

David Lauréote.

Directeur du Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Bouches-du-Rhône

Eric Hansen

Directeur PACA-Corse de l'Office français de la biodiversité

Frédéric Pierret,

Délégué régional Provence-Alpes-Côte d'Azur Fondation du Patrimoine

Nadia Doghmane et Sebastian Bach,

Agence nationale du Travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

Henri Spini,

Président du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Christophe Lépine,

Président de la fédération des Conservatoire d'espaces naturels

Jean-Christophe Roux,

Chef du Bureau de prévention de la délinquance Préfecture de police des Bouches-du-Rhône

Photo : Démontage d'une ancienne clôture, Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat © Jean-Pierre MARTINEZ - CEN PACA

LEXIQUE

TIG: Travail d'intérêt général

IJ: Tribunal judiciaire

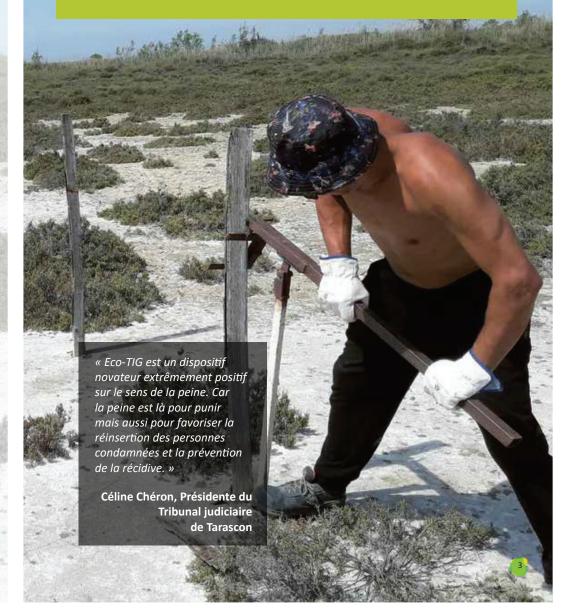
CEN PACA: Conservatoire
d'espaces naturels de ProvenceAlpes-Côte d'Azur

PJJ: Protection judiciaire de la jeunesse

PPSMJ: Personne placée sous main de justice

SPIP: Services pénitentiaires d'insertion et de probation

CPIP: Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation ATIGIP: Agence nationale du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle



LE TIG, QU'EST-CE QUE C'EST?

Le **Travail d'intérêt général** est une peine prononcée par le juge pénal, en général comme alternative aux courtes peines d'emprisonnement. D'une durée maximale de 400 heures à exécuter sous 18 mois, le TIG est un travail gratuit effectué au bénéfice de la collectivité, au sein d'un service public ou d'une association. En favorisant le lien social et l'insertion professionnelle, il contribue à diminuer fortement le taux de récidive.

ET LE TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ ?

Le **Travail non rémunéré** n'est pas une peine, mais une mesure proposée par le parquet comme alternative aux poursuites judiciaires. Il est similaire au TIG dans son principe et son exécution, mais limité à 100 heures à exécuter sous 6 mois.

Photo : Débroussaillage d'une source pour une libellule menacée, Saint-Chamas © Jean-Pierre MARTINEZ - CEN PACA





ECO-TIG, COMMENT ÇA MARCHE?

De 2021 à 2023, le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur a coordonné et animé des chantiers collectifs pour les personnes placées sous-main de justice sur les espaces naturels, se chargeant :

- de recenser les besoins de chantiers auprès des gestionnaires d'espaces naturels partenaires ;
- de planifier les chantiers et de recruter les personnes condamnées en sollicitant le Service pénitentiaire d'insertion et de probation;
- de réaliser les chantiers : préparation, convoyage des participants, encadrement pédagogique et technique des chantiers avec les gestionnaires d'espaces naturels.

Eco-TIG Provence a été créé sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Tarascon, et a été élargi en 2022 au ressort du TJ d'Aix-en-Provence.

Photo: Visite de la vice-procureure de Tarascon, Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat © CEN PACA





LES ACTEURS

DU PROGRAMME

LES MAGISTRATS

Les **magistrats** sont au cœur de la chaîne pénale qui mène à l'exécution d'un TIG: du procureur qui engage les poursuites, requiert la peine et veille à son exécution, au juge correctionnel ou au juge des enfants qui la prononce, enfin au juge d'application des peines qui la fait appliquer. Leur implication est fondamentale dans le développement du travail d'intérêt général.

LE SPIP

Le Service pénitentiaire d'insertion **et de probation** est chargé d'organiser l'exécution de la peine de travail d'intérêt général et du TNR. Les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) assurent l'orientation et le suivi de la personne condamnée, et le lien avec la structure d'accueil. Ayant pris connaissance du projet, ils recrutent les participants et en informent la structure d'accueil. Ils suivent les PPSMJ pendant le chantier et recueillent les retours du tuteur. Ils assurent également le suivi de PPSMJ devant effectuer un TNR. Le SPIP sensibilise les magistrats à l'intérêt de la peine de TIG. C'est également un des financeurs du projet.

LA PJJ

La Protection judiciaire de la jeunesse assure le suivi des mineurs et jeunes majeurs (16-21 ans) condamnés à un TIG, ou devant effectuer un TNR

L'ATIGIP

Les référents territoriaux de l'Agence nationale du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle ont pour mission de dynamiser le TIG, développer l'offre d'accueil, accompagner les structures partenaires et former les tuteurs. Ils font la promotion du projet auprès des CPIP, et soutiennent la structure d'accueil dans de nombreux domaines : accompagnement administratif, recherche de financements, inscription des postes de TIG sur la plateforme TIG 360°...

LES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS

Les **gestionnaires** partenaires d'Eco-TIG Provence font part de leurs besoins de travaux, dimensionnent et programment le chantier avec le coordinateur Eco-TIG du CEN PACA. Leurs agents participent dans la mesure du possible au chantier, et sont particulièrement précieux pour expliquer aux participants le sens du travail effectué, l'importance de la préservation des sites d'intervention. Ils leur font découvrir les richesses de la faune et de la flore, les liens entre l'homme et la nature, les métiers de la biodiversité.

Une convention précisant les modalités de déroulement des chantiers a dans certains cas été signée entre le CEN PACA et le gestionnaire partenaire.

Photo : Entretien d'un sentier de découverte, Réserve nationale de Camargue © Jean-Pierre MARTINEZ- CEN PACA



LES PARTENAIRES

FINANCIERS

Eco-TIG Provence a vu le jour grâce à la confiance que lui ont accordée les financeurs du programme :

- L'Office français de la biodiversité dans le cadre de son appel à projets MobBiodiv'2020
- La Fondation du Patrimoine dans le cadre de son appel à projets national *Espaces naturels*
- Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Bouches-du-Rhône
- La Préfecture de police des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'appel à projet du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR)











Photo : Débroussaillage d'une source pour une libellule protégée, Petite Camargue de Saint-Chamas

© Jean-Pierre MARTINEZ - CEN PACA







CHIFFRES CLÉS

PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE IMPLIQUÉES

2 830 HEURES DE TIG EFFECTUÉES

147 JOURNÉES DE CHANTIERS COLLECTIFS RÉALISÉES

OPÉRATIONS D'ENTRETIEN OU DE RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS

M³ DE DÉCHETS
ET RÉMANENTS RETIRÉS

79 000 M² DE SURFACE TRAITÉE

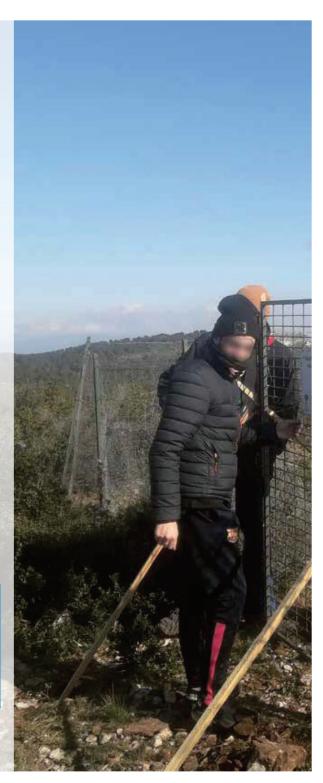
20 ESPACES NATURELS ONT ACCUEILLI DES CHANTIERS

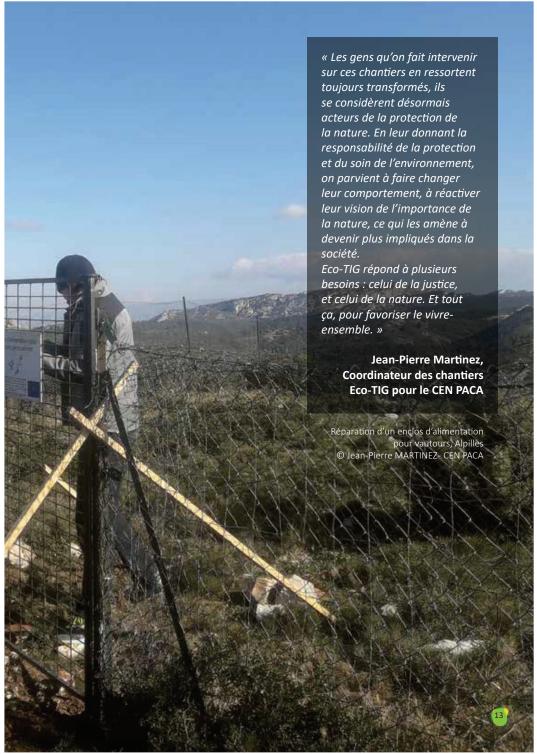
7 GESTIONNAIRES ONT BÉNÉFICIÉ DE CHANTIERS

168 000 € DE BUDGET SUR 3 ANS

EXEMPLES DE CHANTIERS RÉALISÉS :

lutte contre les plantes exotiques envahissantes, réouverture de milieux, entretien de sentiers d'interprétation, retrait de déchets, protection de sites de nidification...





VOUS SOUHAITEZ DÉVELOPPER LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DANS LES ESPACES

RECOMMANDATIONS POUR LES SERVICES JUDICIAIRES ET

NATURELS?

PÉNITENTIAIRES

- À certaines saisons, les chantiers en espaces naturels sont impossibles à organiser en raison de périodes sensibles pour la faune et la flore (nidification, reproduction) ou des risques naturels (incendies): adaptez vos souhaits de placement avec le gestionnaire d'espaces naturels.
- Le travail en espaces naturels, loin des villes, implique des temps de déplacements quotidiens : évaluez précisément la contrainte mobilité avec la structure d'accueil.
- L'entretien tripartite avec le gestionnaire peut utilement être remplacé par une réunion d'information collective dans le cas d'un chantier collectif. Le gestionnaire peut également vous proposer un descriptif des chantiers à réaliser (types de travaux, lieux, durée, horaires, contraintes, etc.).

Photo : Protection d'une source pour une libellule menacée, Saint-Chamas

© Jean-Pierre MARTINEZ - CEN PACA





RECOMMANDATIONS POUR LE GESTIONNAIRE D'ESPACE NATUREL

- Evaluez avec le SPIP leurs besoins et capacités de placement avant de programmer vos chantiers.
- Accueillir une PPSMJ en individuel au sein de vos équipes pendant quelques semaines peut être un bon moyen de s'engager, et ne demande pas de moyen particulier.
- Un chantier collectif est plus complexe à monter : évaluez bien vos besoins et vos capacités d'encadrement, les moyens matériels et financiers éventuellement nécessaires.
- Evitez un programme trop ambitieux: mieux vaut prévoir de faire moins - quitte à faire plus si l'équipe finit vite - que de se mettre en difficulté avec un chantier trop ambitieux.
- Prévoir des activités diversifiées vous aidera à vous retourner en cas d'imprévu, tout en offrant un programme attrayant (variez les activités au cours de la semaine par exemple).
- Le référent territorial de l'ATIGIP de votre secteur est là pour vous assister dans vos démarches et répondre à vos interrogations.

Photo: Pose d'une clôture de protection d'une colonie d'oiseaux, Saint-Chamas © Jean-Pierre MARTINEZ - CEN PACA

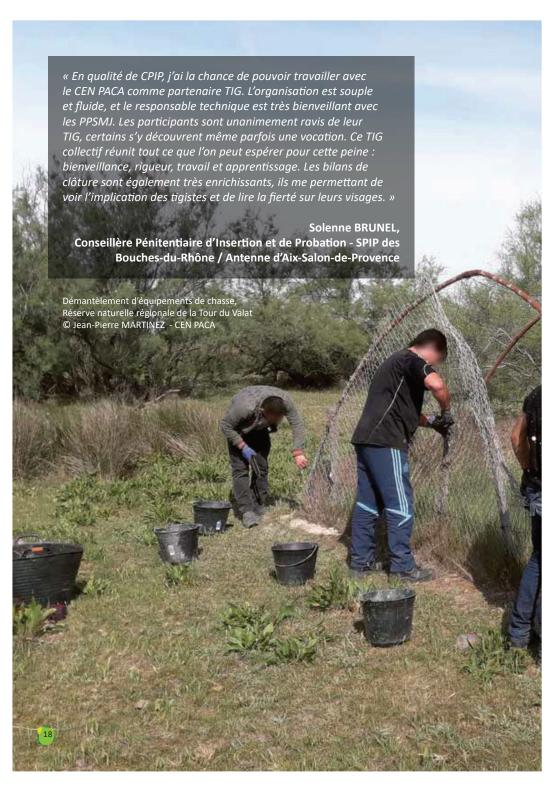


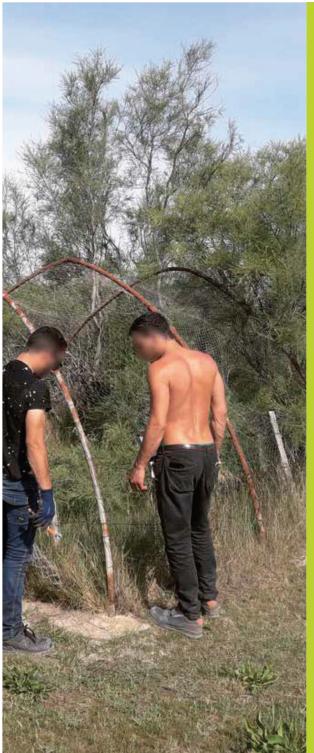
« Le taux de récidive après un TIG est deux fois inférieur à celui après une simple sortie de prison. C'est d'autant plus vrai lorsque les TIG sont effectués en pleine nature. Eco-TIG est un projet d'éco-réinsertion profondément humain, à l'interface de la transition écologique et la réinsertion sociale. »

Daphné Quintin-Durand et Eloïse Duval, journalistes lauréates du Prix 2023 de la Mention Spéciale AFPA de l'AJIS, l'Association des journalistes de l'information sociale.



- Prévoir des éléments pour faciliter le recrutement des personnes suivies par les CPIP : plaquette de présentation de votre organisme ou de votre programme.
- Le facteur humain est
 essentiel : assurez-vous de l'envie
 de vos équipes de s'impliquer.
 N'hésitez pas à solliciter l'ATIGIP
 pour la formation de vos tuteurs.
- Accueillir des PPSMJ dans vos équipes est un moyen formidable de sensibiliser à la protection de la nature des personnes souvent éloignées de ces préoccupations.
- Les CPIP (ou les éducateurs de la PJJ pour les mineurs) seront à votre disposition pour toute question ou difficulté avant et pendant le chantier. Une communication fluide est un gage de réussite du chantier.
- Si vous travaillez chez d'autres gestionnaires : vérifier avec eux les besoins en matériel, en matériaux, la répartition des achats, etc.





BON À SAVOIR

- L'accueil de personnes en TIG est possible pour les structures publiques, les associations et les entreprises ayant une mission de service public. Les associations et les entreprises reçoivent une habilitation pour devenir structure d'accueil. Cette habilitation ainsi que l'inscription des postes se font désormais de manière dématérialisée sur la plateforme numérique TIG360° par l'ATIGIP.
- Les Conservatoires d'espaces naturels sont habilités sur tout le territoire national pour la mise en œuvre de TIG jusqu'en 2027, aussi bien pour les publics majeurs (suivi SPIP) que mineurs (suivi PJJ) – Arrêté Ministère de la Justice du 7 avril 2022.
- Le Ministère de la Justice est « l'employeur légal » : il assure l'inscription à la Sécurité Sociale et répond de tout dommage qui pourrait être causé par la personne accueillie.
- Pour vous aider dans votre projet, plusieurs documents sont téléchargeables sur le site internet du CEN PACA: fiche chantier, convention-type, protocole tribunal judiciaire, rapport d'activité.

LIENS UTILES

https://www.travail-interetgeneral.fr/

https://cen-paca.org/decouvrir/ les-programmes/projet-eco-tigprovence/





